

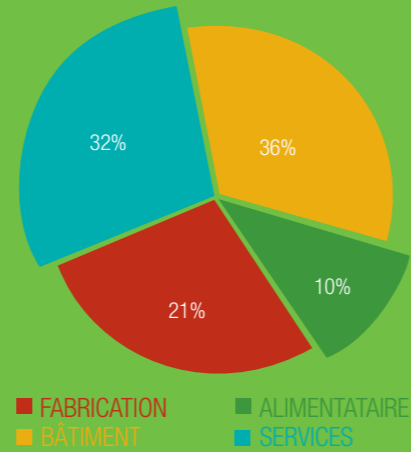
MÉTHODE D'ÉTUDE*

15 000 artisans du Rhône ont été sollicités à l'été 2016 par le biais d'un questionnaire en ligne portant sur leurs pratiques de mobilités, leurs moyens de transport professionnels et le nombre de déplacements qu'ils avaient effectué la semaine précédant l'enquête. 604 entreprises artisanales ont répondu. Des compléments d'enquêtes ont été par la suite réalisés par téléphone.

Le panel interrogé est représentatif du tissu artisanal du Rhône avec 54% d'entreprises individuelles et 2.7 emplois par entreprise.

*cf. CMA pour précision

Répartition du panel interrogé par NAR4



LES MOYENS MATÉRIELS DES ARTISANS

69% DES ARTISANS DISPOSENT D'UN LOCAL

Ce local est le plus souvent (71%) éloigné du lieu de résidence et induit des déplacements domicile-travail quotidiens.

Un local d'activité fait en moyenne 275 m², **75% des entreprises sont installées dans des locaux de moins de 300 m²**. Les locaux sont en majorité dédiés aux fonctions de **production/réparation** (31%) et de **stockage** (25%). Viennent ensuite le stationnement des véhicules (15%) à égalité avec l'espace de vente (15%) l'administratif (10%) et enfin le stock déporté, peu répandu (2%).

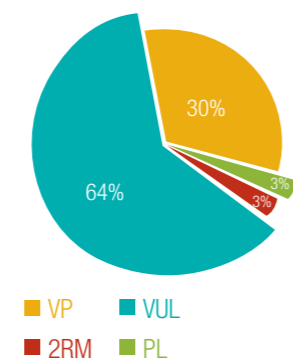
60 000 VÉHICULES ARTISANAUX

88 % des artisans utilisent un ou plusieurs véhicules motorisés dans le cadre de leurs déplacements professionnels*. Le taux de motorisation professionnelle est en moyenne de **0,59 véhicule professionnel/emploi**. 64 % des véhicules professionnels sont des véhicules utilitaires légers, 30 % des voitures particulières utilisées dans le cadre professionnel. **Les activités de « BTP » détiennent 63 % du parc de VUL**** alors qu'elles ne représentent que 39 % des entreprises artisanales. Les activités de « TRANSPORT, REPARATION, AUTRES SERVICES » détiennent 48% du parc de VP et représentent 34 % des entreprises artisanales.

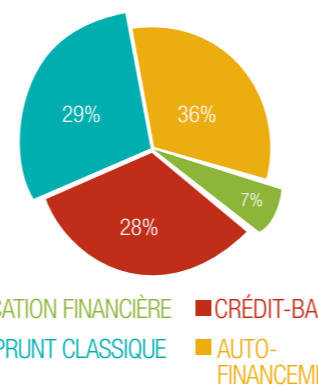
Les VUL sont majoritairement acquis en autofinancement, puis en emprunt classique ou en crédit-bail. La location financière est peu répandue. La durée de conservation des véhicules suit le mode de financement : relativement longue en autofinancement elle se réduit ensuite en emprunt classique, crédit-bail et enfin location financière.



Typologie des véhicules à usage professionnel



Mode de financement des véhicules utilitaires des artisans



*Un déplacement professionnel (un trajet d'un point A à un point B) est effectué dans le cadre de l'activité de l'artisan (intervention, approvisionnement, livraison, démarches administratives...). Les déplacements entre le domicile et le travail ne sont pas considérés comme des déplacements professionnels et les artisans enquêtés ne devaient pas déclarer de véhicules si ceux-ci ne servaient qu'à effectuer des trajets domicile - travail.

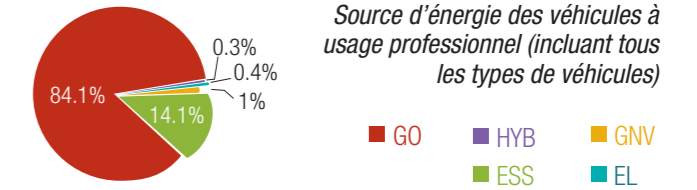
**VP : voiture particulière. VUL : véhicule utilitaire léger (≤ 3,5 t. de PTAC). PL : véhicule utilitaire poids lourd (> 3,5 t. de PTAC). 2RM : deux-roues motorisé.

AGE ET USAGE DES VÉHICULES PROFESSIONNELS

Compte tenu des avantages fiscaux historiquement accordés au diesel et de la stratégie des constructeurs de véhicules, ce carburant est fortement présent sur le parc de véhicules professionnels (84 %), a fortiori sur le parc de véhicules utilitaires légers (97 %). Récemment l'Etat a radicalement changé de politique en planifiant un alignement progressif de l'essence et du diesel (prix des carburants à la pompe et récupération partielle de TVA).

Les véhicules utilitaires des artisans du Rhône sont dans la moyenne d'âge du parc national de véhicules utilitaires légers professionnels.

Les VUL des artisans du Rhône parcourent de nombreux kilomètres à l'année : **23 660 km en moyenne incluant les déplacements domicile-travail***, soit approximativement **95 km par jour ouvré**, à comparer aux 75 km par jour ouvré des VUL au niveau national pour motifs professionnels (hors domicile-travail).



Usages des véhicules des artisans



97%
des véhicules sont des **diesel**



Kilométrage annuel moyen des VUL professionnels (toutes activités confondues hors domicile-travail)

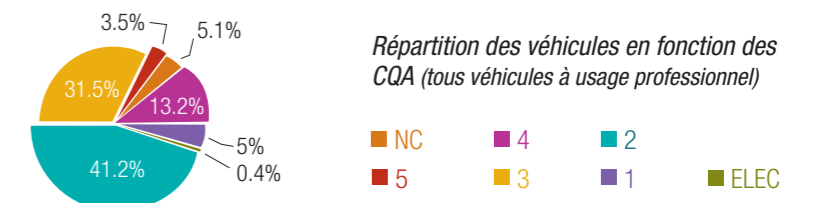


Age moyen des véhicules utilitaires légers utilisés par les professionnels (toutes activités confondues au niveau national)



Age moyen du parc VUL des artisans du Rhône

La majorité des véhicules des artisans du Rhône est classée **CQA2 (41 %)**, il s'agit notamment des VUL diesel les plus récents. Les CQA1 (5 %) correspondent à des VP et VUL essence.



*Pour une raison pratique, il a été demandé aux artisans le kilométrage total de leurs véhicules, les kilomètres purement professionnels étant plus compliqués à renseigner. C'est ce qui explique en partie la différence avec l'enquête VUL au niveau national.

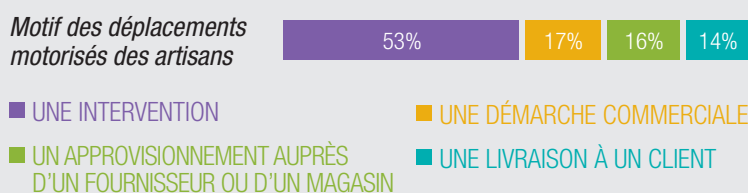
LES DÉPLACEMENTS DES ARTISANS

UNE PROFESSION MOBILE...

Les entreprises artisanales du Rhône réalisent en moyenne **16,2 déplacements professionnels par semaine par entreprise**. Ces déplacements se répartissent entre :

- 54 % de déplacements réalisés en lien avec la Métropole (interne à la Métropole ou en échange avec celle-ci, voir ci-contre) ;
- 46 % de déplacements réalisés sur d'autres territoires (ne concernant pas la Métropole).

Motif des déplacements motorisés des artisans



ZOOM VUL :

11,8 déplacements/ semaine/ VUL

Chaque VUL d'artisan génère en moyenne 11,8 déplacements par semaine. C'est beaucoup plus que la moyenne nationale des VUL (toutes activités confondues) : 6,2 déplacements par semaine par VUL.

Les artisans se déplacent pour l'essentiel pour un motif « d'intervention » mais d'autres motifs non directement liés à leur activité représentent 30 % de leurs déplacements, il s'agit des approvisionnements ou livraisons de marchandises.

Source : enquête sur l'utilisation des véhicules utilitaires légers (VUL) année 2011



ZOOM SUR LES DÉPLACEMENTS DES ARTISANS CONCERNANT LA MÉTROPOLE

« L'enquête mobilité »* permet d'estimer que les entreprises artisanales du Rhône génèrent **482 000 déplacements/semaine dont 258 000 déplacements/semaine concernent la Métropole**. Ces derniers se répartissent à 28% de déplacements de Métropole à Métropole, à 19% de déplacements internes à Lyon-Villeurbanne, 20% de déplacements entre Lyon-Villeurbanne et la Métropole. Enfin 22 % des déplacements se font entre la Métropole et d'autres territoires et 11 % entre Lyon-Villeurbanne et d'autres territoires.

**Nous alertons sur la taille de l'enquête qui ne permet pas de stabiliser des redressements à l'échelle de l'ensemble de la population des artisans du Rhône. Par conséquent, ces résultats doivent être pris comme des ordres de grandeur.*

Pour aider les artisans à adopter une ou plusieurs solutions bénéfiques à leur activité, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Rhône leur apporte conseils et accompagnements

Plus d'infos sur www.cma-lyon.fr

CMA du Rhône - 58 avenue Maréchal Foch
69453 Lyon cedex 06
04 72 43 43 00 - artisanat@cma-lyon.fr
Date de publication - Avril 2017
Etude réalisée par le cabinet Jonction

Directeur de la publication
Alain AUDOUARD,
Président de la CMA du Rhône
Rédacteur en Chef
Frank LEBEL, Secrétaire Général

Rédacteurs - Matthieu BROUSSE et Valérie PAYET, Chargés de développement économique et Jonction
Conception - Sandrine BRICHON, Chargée de Communication Graphiste

Merci à nos partenaires



GRANDLYON
la métropole